



Ecole Sainte-Thérèse
Rue des écoles
56250 SULNIAC
Tél. / Fax : 02.97.53.23.57
Portable : 06.13.23.31.83
Email : sainte.therese.sulniac@sfr.fr



Note de rentrée de l'année scolaire 2013 / 2014

La rentrée débute avec la joie des retrouvailles et aussi avec son lot de stress et d'anxiété. Les 173 enfants inscrits ont donc pris la route des écoliers avec des rires le plus souvent, des pleurs parfois chez les plus petits. Il est vrai qu'il est difficile de quitter ceux qu'on aime, mais la rupture est pourtant nécessaire et nous fait grandir.

Cette rentrée scolaire est une étape dans la vie de l'établissement. Elle porte la volonté commune de l'équipe éducative d'aider chaque enfant à s'impliquer dans sa construction personnelle et dans son environnement pour une plus grande autonomie, une plus grande responsabilisation afin de grandir en harmonie avec lui-même et avec les autres. Aussi, nous souhaitons la bienvenue aux 11 nouvelles familles et les remercions pour leur confiance.

Ce document de rentrée doit vous permettre de prendre connaissance des informations nécessaires au bon déroulement de l'année. Vous y trouverez le calendrier de l'année, un imprimé à utiliser pour les absences, le règlement de l'école, une fiche de renseignements à compléter, un document autorisant à prendre votre enfant en photo dans le cadre de l'école et un document autorisant de transmettre les informations de la vie de l'école par mail. Ces quatre derniers documents sont à nous retourner pour le lundi 9 septembre.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes une excellente année.

L'équipe éducative

L'équipe pédagogique :

- TPS / PS (le matin) : Véronique PLOYET.
- MS : Maëva LE ROUX (le lundi et mardi) et Stéphanie EVAIN (le jeudi et vendredi) puis PS / MS de 15h15 à 16h30.
- GS : Isabelle SALMON (remplacée en ce début d'année par Sylvie MARTIN) puis TPS / PS / GS de 15h15 à 16h30.
- CP : Françoise LE LAIS puis GS / CP de 15h15 à 16h30.
- CE1 : Ghislaine LE DROGUENE
- CE2 / CM1 : Marie-Françoise PENAGUIN.
- CM1 / CM2 : Jean-Jacques TUAL (Chef d'établissement) et Matthieu BERNARD (1/4 temps de décharge de direction, le vendredi).
- Enseignant en poste ASH (élèves à besoins particuliers) : Aline JUHEL

Les aide – maternelles et le personnel OGEC :

- Marie-Pierre VERCOUTTER (ASEM)
- Sophie STEVANT (ASEM)
- Magaly AGUILLON (ASEM)

Le personnel de l'Education Nationale :

- Valérie FRANCHART (AVS)

Horaires de fonctionnement :

Matin : 8 h 45 – 12 h 00

Après – midi : 13 h30 – 16 h 30

Les enfants sont accueillis par les enseignants à partir de 8h30 et à partir de 13h20 sur la cour de l'école. Ils ne sont pas autorisés à entrer au sein de l'établissement avant ces horaires-là. Tout enfant restant seul après 16h40 sera conduit à la garderie.

Par respect pour les enfants et les enseignants, merci de respecter scrupuleusement ces horaires : tout retard nuit aux apprentissages.

Vacances :

Se référer au calendrier joint dans le dossier.

Aide personnalisée appelée aussi Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les activités pédagogiques complémentaires auront lieu de 16h40 à 17h30 les mardis ou jeudis (prévoir un goûter). Les familles concernées par ces prises en charge seront averties par courrier. Les ateliers débuteront à partir du mardi 24 septembre 2013.

Après les ateliers, les enfants seront conduits à la garderie si les familles ne peuvent pas venir les chercher.

Entrées et sorties des élèves :

La sortie des élèves des classes élémentaires (du CP au CM2) n'ayant pas de frère ou de sœur en maternelle, se fera par le portail vert se trouvant au niveau de la cour. Pour les autres élèves, la sortie s'effectuera par le portail bleu situé en face du bâtiment des classes maternelles.

Pour les élèves des classes élémentaires, nous vous demandons de récupérer vos enfants au portail et non de les attendre dans les voitures. Les enfants de maternelle attendent leurs parents dans le hall d'entrée et les enfants circulant à vélo sortent après eux-ci.

Le personnel communal récupérera les élèves des classes élémentaires allant à la garderie au portail vert se trouvant au niveau de la cour. Pour les élèves des classes maternelles allant à la garderie, ils seront pris en charge au niveau du portail bleu.

Pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter ces consignes ainsi que les espaces verts entourant l'école.

Autorisation de sortie :

Les parents qui autorisent leur(s) enfant(s) à sortir seul le midi ou le soir, doivent le noter sur la fiche de renseignements. Aucune sortie seul n'est autorisée avant la classe de CE2.

Tout enfant (d'ordinaire prenant le car ou récupéré par ses parents) qui, pour une raison particulière quitte l'école seul, doit impérativement présenter à l'enseignant de surveillance au portail, une autorisation signée des parents, sans laquelle il ne sera pas autorisé à quitter l'établissement.

Cantine :

La gestion de la cantine est municipale. Lors de la pause méridienne, les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal. Deux services ont lieu : un premier pour les maternelles et un second du CP au CM2. A la fin de leur repas, les élèves de GS et de CP seront conduits sur la cour de l'école Jules Verne jusqu'à 13h20. Un enseignant viendra ensuite les accompagner à l'école.

Les TPS / PS / MS remontent directement après la prise du repas pour la sieste.

Absences et maladies :

Toute absence de votre enfant, de la TPS au CM2, doit être signalée à l'enseignant concerné le plus rapidement possible (possibilité d'avertir par téléphone : 02.97.53.23.57 ou 06.13.23.31.83). A son retour à l'école, l'élève, du CP au CM2, devra fournir un mot signé des parents, justifiant son absence, qui sera consigné dans le cahier d'appel de la classe.

Cette démarche est obligatoire, vis-à-vis des autorités académiques. A noter également que les motifs « Raison personnelle » et « Raison familiale » ne sont pas des motifs recevables.

Pour éviter toute contagion, tout enfant malade doit rester à la maison **jusqu'à guérison complète**. Merci de respecter ce que vous indique le médecin, et au besoin, en cas de doute, merci de lui demander la période durant laquelle il est préférable de garder l'enfant à la maison. Il en va pour le bien-être et la santé de tous. De plus, tout enfant malade à l'école est remis à sa famille. Merci de votre compréhension.

Aucune dispense de sport ou de piscine ne sera accordée sans la présentation d'un certificat médical. Nous vous rappelons que les activités sportives font partie intégrante des programmes de l'école et que par conséquent, les élèves sont tenus d'y assister.

Pour toute sortie prévue régulièrement sur le temps scolaire (visite CMPP, CPEA, orthophoniste, ...), il vous sera demandé de signer un imprimé de décharge (en faire la demande auprès de l'enseignant).

Attention : Les enseignants ne laisseront en aucun cas, les élèves sortir seuls durant le temps scolaire. Merci de venir les chercher en classe.

Parasites :

Souvent, les poux envahissent les jolies petites têtes dans les écoles. Nous vous conseillons donc de surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants. Merci aussi de le signaler à l'enseignant de la classe concernée afin de stopper au plus vite la propagation.

Cahier de liaison :

Il s'agit d'un lien entre les parents, l'équipe éducative et les bureaux de parents. Toutes les feuilles distribuées à l'école sont collées sur ce cahier. Elles doivent être signées par vos soins après que vous en ayez pris connaissance.

Merci de signer toutes les feuilles sans exception, c'est pour l'équipe éducative et les bureaux de parents, un moyen de vérifier que vous avez pris connaissance de l'information consignée dans le cahier.

Relation Parents / Enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème pouvant survenir dans la vie de la famille ou de l'enfant, qui pourrait perturber les apprentissages de l'élève en classe.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants. **Merci de prendre contact avec l'enseignant qui vous fixera un rendez-vous.**

Assurance :

Afin d'assurer au mieux chaque personne intervenant au sein de l'école, l'OGEC a souscrit un contrat d'assurance « Individuelle accident » pour les dommages corporels subis accidentellement pour tous les élèves, les bénévoles, les salariés et les enseignants auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

Pour les élèves, ce contrat est valable 24h/24h, du jour de la rentrée à la veille de la rentrée suivante, pendant toutes les activités scolaires organisées par l'établissement et lors des activités extrascolaires : à la maison, sur le trajet, en vacances, au sport, ...

Il couvre également les bénévoles lors des travaux mais aussi lors de la kermesse ou lors des différentes manifestations organisées par les bureaux de parents.

Autrement dit, **vous n'avez plus de document à fournir.**

Participation Financière :

- Scolarité de **10,80 euros** par mois/enfant scolarisé en TPS / PS et de **16,80 euros** par mois/enfant scolarisé de la MS au CM2 (fournitures, photocopies et assurances comprises). Une note concernant ces frais de scolarité vous sera remise courant septembre.
- Scolarité gratuite à partir du troisième enfant.

La note concernant les sorties scolaires vous sera donnée en fin d'année scolaire.

OGEC / APEL :

Deux bureaux de parents d'élèves sont présents dans l'école :

- L'OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, représenté par sa **présidente Anne-Françoise MORICE et dont la trésorière est Sandrine TAN.**
- L'APEL : Association des Parents d'Elèves des Ecoles Libres, représentée par son **président Vincent TROCHET et dont la trésorière est Bénédicte LAMBLIN.**

Bénévoles, sans vous ...

L'école catholique a été précurseur dans sa volonté de considérer les parents comme de véritables partenaires. Elle prend appui sur leur bénévolat pour vivre sa mission.

Vous avez été présents durant l'année scolaire pour nous accompagner dans la réalisation de nos différents projets.

Pour cette année, nous aurons encore besoin de vous. Un grand merci à toutes les bonnes volontés !